

## SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2019

Le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 19 juin 2019

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 9

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Maryline MANEN, Thierry GATTO, Lionel BARRAL, René BERGIER, Fabien SYLVAIN, Alain ROUX

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Néant

**ABSENTS EXCUSES**: Philippe SOUAL, Laurent FAURE, Gérard FARREYRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Maryline MANEN

---

#### 1. Compte Rendu du 02/04/2019

**Unanimité**

#### 2. Remplacement d'un conseiller décédé au comité syndical du SMPA

Madame la Présidente informe que suite au décès de Monsieur Pierre TERRAIL, il convient de mettre à jour le tableau des délégués au sein du SMPA.

Elle rappelle que les statuts prévoient au sein de l'article 6 que « le comité est composé par les délégués élus par les conseils municipaux. Chaque collectivité est représentée au sein du comité par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. »

La commune d'Aouste sur Sye, a procédé à l'élection de Monsieur Alain ROUX comme délégué titulaire par délibération du 8 avril 2019.

Le nouveau tableau des conseillers est présenté.

Monsieur ROUX Alain arrive comme délégué titulaire pour représenter la commune d'Aouste sur Sye.

Monsieur ROUX Alain est venu en tant qu'observateur au dernier Conseil Syndical.

Madame MANEN Maryline évoque la nomination d'un nouveau Vice-Président. En l'absence de Monsieur Laurent FAURE, éventuel candidat, l'élection est reportée.

**Unanimité**

#### 3. Autorisation de présence de la Secrétaire Général du SMPA aux séances du Conseil Syndical

Sur proposition de Madame la Présidente et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical autorise la Secrétaire Général du SMPA, à assister aux séances du Conseil Syndical pendant toute la durée du mandat afin d'aider le conseiller secrétaire de séance dans ces travaux d'écriture et d'apporter, à la demande de Madame la Présidente, des précisions administratives sur les dossiers traités en séance.

**Unanimité**

#### 4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'eau potable 2018

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur Florian LABAT présente les éléments du RPQS AEP 2018 avec les données suivantes : 4 500 habitants dont 2 371 abonnés (+2,6% par rapport à 2017).

Monsieur Florian LABAT présente le tableau résumant le cycle de l'AEP sur 2018. Il reste encore un volume de fuites à réparer important (235 501 m3).

Monsieur Thierry GATTO demande si l'utilisation des Poteaux Incendies a obtenu l'autorisation du SMPA. Selon Monsieur Florian LABAT, a priori, peu d'autorisations sont données.

Concernant la production d'eau potable par les sources, on peut constater les détails suivants :

- Chapeaux -75,2 %
- Echellettes (+385%)

Monsieur René BERGIER : Ce problème était connu du SMPA mais il était difficile à résoudre car cela représentait une fausse déclaration auprès de l'AERMC.

Madame Maryline Manen explique que le SMPA est allé à l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse en 2015 pour évoquer ces déclarations erronées.

- Brunel (+14,2%) s'expliquant par un mauvais comptage : le compteur de production a été changé.

Donc +2 % de production mais en réalité on observe une baisse après explications des écarts constatés.

Concernant les volumes importés, Monsieur Florian LABAT indique que les maillages ont été optimisés afin d'utiliser nos sources en priorité ce qui donne -22 % d'eau importée au SMEDG.

Les volumes vendus ont diminués mais les facturations des 2 précédents exercices diffèrent :

2017 : la facturation a pris en compte 2 étés

2018 : la facturation n'a pas pris en compte la période d'été

Il faudrait faire la moyenne des 2 rôles.

On observe donc une variation de -40 % entre 2017 et 2018.

Les abonnés non domestiques ont été enlevés car ils rejettent des effluents assimilés domestiques.

Monsieur Florian LABAT indique qu'il n'existe pas de convention de rejet avec le SMPA. Il existerait 3 conventions de rejet avec la CCCPS (Fromagerie des 3 becs, Herbarom, et Polyfilm)

Le réseau comprend 116 kms de réseaux AEP sans branchements et 150kms avec branchements.

Concernant la tarification, Monsieur Florian LABAT précise qu'une mise à jour sur la redevance prélèvement ressource eau a été faite. La redevance prélèvement représente 4,8 % du montant d'une facture type (120m3 /an).

Le prix en 2018 n'évolue pas.

Le montant des taxes augmentent de 0,1 % pour atteindre 2,38€ TTC/m<sup>3</sup>/an.  
Monsieur René BERGIER trouve étonnant qu'on paye de la TVA sur des taxes.

Concernant les indicateurs de performance, les analyses sont les suivantes :  
microbiologie : 93,5 % de conformité  
Physico chimique : 100 % de conformité

Concernant le rendement du réseau de distribution, celui est mauvais car les volumes sont sensiblement différents entre 2017 et 2018. Pour avoir une vision plus proche de la réalité, il faudrait faire la moyenne des 2 années.

Le taux de renouvellement sur les réseaux est bon (1,93 % car en moyenne en France il est de 0,5 %).

Monsieur Florian LABAT indique qu'il faudrait faire 2 % pour renouveler tous les réseaux (amortissement sur 50 ans).  
Les montants financiers engagés ne reprennent pas les subventions.

Les abandons de créances représentent 6 000€/an en moyenne.

Monsieur Florian LABAT informe les membres de l'assemblée que tous les RPQS sont consultables tout comme les éléments d'analyse de l'eau.

Sur le site internet du SMPA ([www.smpa.fr](http://www.smpa.fr)) il y a un lien sur les RPQS adoptés.

## **Unanimité**

### **5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018**

Ce document contient moins d'informations que le précédent.

Monsieur Florian LABAT rappelle que la collecte et le transport sont réalisés par le SMPA.  
L'épuration est effectuée par SUEZ d'où les 2 facturations.

Monsieur Florian LABAT rappelle que 3 000 habitants sont desservis dont 1 585 abonnés.

On constate une perte du nombre d'abonnés depuis 2017 (certainement surestimé sur l'année 2016).

Monsieur Florian LABAT indique qu'il y avait des erreurs sur le logiciel de facturation.

Le transfert de l'assainissement d'Aouste sur Sye a été vérifié.

On a moins facturé tout comme sur l'eau potable (rôles identiques) : -33,9 %

Le SMPA ne détient pas de réseau unitaire.

On compte 39Kms de réseaux séparatifs et 50 kms avec les branchements.  
Les tarifs n'ont pas bougé.

1,61€ TTC/m<sup>3</sup> en 2018.

Les recettes perçues au titre de l'assainissement représentent 223 109€ en 2018.  
Taux de desserte de 94 %

Monsieur BARRAL Lionel arrive et informe que Laurent FAURE ne viendra pas.

### **Unanimité**

#### **6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement non collectif 2018**

Ce rapport concerne 1 300 habitants.  
Son indice de mise en œuvre est de 100%  
Monsieur Floriant LABAT informe que 109 contrôles ont été effectués en 2018 et 89 en 2017.  
Par ailleurs, 327 contrôles ont été réalisés depuis la création du service.  
Le taux de conformité est de 88 %

### **Unanimité**

#### **7. Décision modificative n°1 Budget Eau**

Madame Caroline POSTAIRE explique que cette décision modificative est nécessaire pour permettre le paiement de la mission MOE du Cabinet MERLIN pour les travaux sur l'esplanade d'Aouste sur Sye.  
En effet, le budget actuel en vigueur ne comporte pas de crédits au compte 203.

### **Unanimité**

#### **8. Conventions de mise à disposition des agents du SMPA au SMEDG**

Madame Maryline MANEN rappelle que tous les agents étaient en contrat et qu'une refacturation de la prestation de service était réalisée.

Maintenant que les agents deviennent fonctionnaires et que l'embauche d'une secrétaire général titulaire a été effectué, Madame Maryline MANEN propose une mise à disposition de 8h/mois de soit environ 300€ par mois chargé.

Pour les agents techniques ce sera un forfait horaire et un ajustement en fonction du décompte des heures réelles.

Madame Maryline MANEN propose un coût horaire de 15€ avec une facturation annuelle après service fait.

Madame Maryline MANEN rappelle que les agents techniques remplissent une fiche jour.

Les astreintes sont aussi payées. Le coût horaire de l'agent prend en compte l'astreinte.

Pour la secrétaire générale, une convention est formalisée.

Pour les agents techniques et les missions du Directeur, la facturation sera faite après service fait.

### **Unanimité**

#### **9. Mise en œuvre au 1er juillet 2019 du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E., C.I.A.)**

Madame Caroline POSTAIRE informe les membres du comité syndical de la demande de retrait de la délibération du 2 avril dernier par la Préfecture de la Drôme (contrôle de légalité).

La délibération est donc reprise afin de reprendre certains termes relatifs au maintien ou à la suppression des indemnités.

Par ailleurs, Madame Caroline POSTAIRE explique que la finalité des nouveaux régimes indemnitaires est aussi de permettre d'annexer ces dernières sur la performance des agents et l'atteinte des objectifs fixés l'année qui précède.

#### **Unanimité**

#### **10. Avenant à la convention assistance retraite CNRACL 2015- 2017 : prorogation jusqu'au 31/12/2019**

Madame Caroline POSTAIRE informe les membres qu'il s'agit du 2<sup>ème</sup> avenant proposé par le CDG26 avant la notification du prochain marché groupé en 2020.

#### **Unanimité**

#### **11. création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1er septembre 2019**

Madame La Présidente expose que suite à la fin du CDD en emploi d'avenir d'un des agents techniques du SMPA. Il convient de nommer cet agent titulaire sur ce poste.

Après publication de l'offre et examen des candidatures, il a été convenu de nommer Monsieur ISOIRD Co-rentin, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, stagiaire sur ce poste.

Monsieur Fabien SYLVAIN demande s'il existe encore des contrats aidés au sein de la structure.

Madame Maryline MANEN informe que c'est le dernier contrat possible sur ce poste. Le travail de l'agent étant satisfaisant et l'agent étant à présent formé, il convient de proposer la titularisation à l'agent.

#### **Unanimité**

#### **12. Mise à jour du tableau des emplois permanents au 1er juin 2019**

Madame La Présidente indique que suite à l'embauche de la secrétaire générale et de la titularisation de l'agent technique, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Elle précise que le poste d'ingénieur est ouvert mais non pourvu en emploi permanent à ce jour. Le directeur vient de passer le concours et aura les résultats en septembre prochain.

Les membres du comité syndical demande pourquoi le poste d'agent de maîtrise est maintenu.

Madame Maryline MANEN indique, qu'à ce jour, l'agent est toujours en arrêt maladie.

Un débat s'instaure autour de la question du transfert du personnel avec le transfert de la compétence assainissement.

Monsieur Florian LABAT explique qu'un travail est en cours avec le Cabinet A PROPOS, AMO de la CCCPS.

Seul l'agent technique d'Aouste sur Sye serait concerné par la réforme, les autres agents du SMPA n'étant pas dévolu à temps complet sur la compétence assainissement.

Madame Maryline MANEN indique que le SMPA est la seule structure existante et organisée. Il n'y a pas de possibilité de faire de convention de prestation de services car ses missions sont dans un secteur concurrentiel.

Monsieur Thierry GATTO pense qu'il faut un service structuré et efficace.

Madame Maryline MANEN indique que la CCCPS est consciente que le SMPA existe même si la ville principale, Crest a un pouvoir d'influence important dans le choix politique du mode de gestion décidé sur le territoire.

En effet, un contrat d'affermage est en cours avec la ville de Crest. Deux modes de gestion vont donc exister au sein de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Unanimité**

#### **13. Entretien professionnel et fixation des critères d'évaluation**

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée que cette délibération est nécessaire après l'arrivée d'un agent titulaire de catégorie A.

### **Unanimité**

#### **14. Règlement interne Marché à Procédure Adaptée (MAPA)**

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée de la nécessité de délibérer sur un règlement intérieur pour garantir les procédures d'attribution.

Monsieur Thierry GATTO demande si cette délibération reprend la législation en vigueur.

Madame Caroline POSTAIRE indique que c'est l'objet de la présente délibération et que cet acte permet également de définir 2 seuils supplémentaire : entre 0 et 25 000€ et de 25 001€ à 89 999€ afin de garantir davantage de transparence sur les futurs marchés que le SMPA engagera.

### **Unanimité**

#### **15. Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Maryline MANEN (Présidente de la commission)

René BERGIER

Laurent FAURE

Fabien SYLVAIN

Lionnel BARRAL

#### **16. Demande de subvention à l'Agence de l'eau « Economie d'eau – Renouvellement Quartier Bas Arras – Aouste**

Monsieur Florian LABAT indique que le quartier des Bas Arras a fait l'objet de plusieurs réparations de fuites (7 à 8). Ces fuites sont localisées sur une conduite en PVC collé (430 ml).

Pour cette opération, il est demandé 70 % de subvention AERMC car le SMPA est situé en ZRE.

Le marché est inférieur à 25 000€ HT.

Le dossier de demande de subventions est conséquent et décrit les preuves des fuites.

Leur coût est estimé à 4500€/an. Le coût des travaux pourrait être amorti en 3 ans.

Monsieur René BERGIER demande pourquoi aucune réparations n'est envisagée sur un terrain situé dans un quartier voisin. Monsieur Florian LABAT lui indique que le retour sur investissement est estimé à 50ans.

### **Unanimité**

#### **17. Lancement d'un marché à procédure adapté pour les travaux de restructuration du réseau eau potable quartier les Versannes à Piegros la Clastre**

Monsieur Florian LABAT indique que les plans datant des années 1980 sont faux. Ce réseau a été réalisé en méconnaissance des règles de l'art.

Monsieur Florian LABAT indique qu'avec cette mise en conformité, de nouvelles parcelles seront constructibles.

Monsieur Florian LABAT indique que malheureusement aucune fuite n'a été détectée et qu'aucune subvention ne sera demandée. Le montant du MAPA est estimé entre 40 et 45 000€ HT.

Monsieur René BERGIER rappelle que cette opération est bien inscrite au Budget 2019.

### **Unanimité**

#### **18. Admissions en non-valeur de titres de recettes des années 2008 à 2018 sur la M 49**

Madame Maryline Manen expose la liste des admissions en non-valeur et les 2 dossiers de créances éteintes et indique que le budget a provisionné ces sommes.

### **Unanimité**

Questions diverses :

Un point technique est fait sur le projet de sectorisation. Le but de ce projet est de réaliser des améliorations et faire des économies.

Un point technique et politique est fait sur la casse récente de la canalisation principale du SMEDG avec les retours de la ville de Crest.

La séance levée à **20h00**

***La Présidente,  
Maryline MANEN***